



## Tarifs Collège 2026-2027

### A) CONTRIBUTION FAMILIALE MENSUELLE pour toutes les familles (Facturé sur 10 mois)

**Contribution mensuelle réduite** en fonction du niveau de revenu.

Pour en bénéficier, **fournir l'avis d'imposition 2026** portant sur les revenus 2025.

A défaut de ce document le tarif de la catégorie A sera appliqué.

Ce cadre n'est pas rigide. Dans certaines situations particulières (perte d'emploi, maladie grave ou autre raison majeure), des aides peuvent être apportées. Les familles concernées doivent dans ce cas prendre rendez-vous avec le chef d'établissement. Une solution favorable sera recherchée en application des directives du Conseil d'administration de l'Association Saint-Joseph.

Base : Revenu de référence sur l'avis d'imposition 2026 concernant les revenus 2025						2026-2027				
Cat.	Revenu	Nombre d'enfants à charge					Contribution mensuelle			
		1	2	3	4	5 et +	6°	5°	4°	3°
A	supérieur à	49 800	52 700	59 600	65 500	72 700	148,00 €	171,50 €	200,50 €	226,50 €
B	inférieur à	49 800	52 700	59 600	65 500	72 700	125,00 €	151,50 €	177,50 €	204,00 €
C	inférieur à	27 000	29 800	35 600	41 600	48 600	99,50 €	123,00 €	151,00 €	176,50 €

**Réductions en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint Joseph :**

5 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 20% pour le 3<sup>ème</sup> enfant, 30% pour le 4<sup>ème</sup>, 40 % pour le 5<sup>ème</sup> et 50 % pour le 6<sup>ème</sup> et suivants.

### B) REGIME COMPLEMENTAIRE FACULTATIF (Facturé sur 10 mois)

#### 1) INTERNAT

- Repas et hébergement du lundi au vendredi : 504 € par mois
- Bus Reims/Paris et/ou Paris/Reims : 26 € par trajet inscription pour l'année

#### 2) DEMI-PENSION DE 12H00 à 13H30

Demi-pension mensuelle (4 repas par semaine)	124,00 €
Demi-pension mensuelle (3 repas par semaine)	93,00 €
Demi-pension mensuelle (2 repas par semaine)	62,00 €
Demi-pension mensuelle (1 repas par semaine)	31,00 €

**Réductions en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Saint Joseph :**

Pour un régime DP 4 jours au minimum pour chaque enfant, 5% pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 10% pour le 3<sup>ème</sup> enfant et suivants.

Le repas occasionnel	9,30 €
----------------------	--------

#### 3) PENSIONNAIRE VILLE : Etude du soir et dîner

Pensionnaire ville Déjeuners, 3 dîners et étude	282,00 €
Pensionnaire ville Déjeuners, 2 dîners et étude	251,00 €
Pensionnaire ville Déjeuners, 1 dîner et étude	220,00 €

Le régime pensionnaire ville est proposé aux élèves habitant Reims et désireux de profiter des études de l'internat de 18 h à 19 h et de 20h à 21h15.

Uniquement le lundi, mardi et/ou jeudi.